

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p>Délibération n° D20261805-04 Du 18 mai 2026 PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS – PRL LES CHALETS DU HAUT-FOREZ REMBOURSEMENT FRAIS</p>
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	12.05.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	12.05.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	3		

L'an deux mille vingt-six, le DIX HUIT du mois de mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (12)

Absents avec pouvoir : CHATAING P – BOUREILLE C – DE CAESTECKER M (3)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Daniel DELORME

Mme Sandrine DESSALCES étant intéressée à l'affaire quitte la salle de conseil et ne prend pas part ni au débat ni à la décision

**PARC RÉSIDENTIEL DE LOISIRS – PRL
LES CHALETS DU HAUT-FOREZ
REMBOURSEMENT FRAIS**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée des achats complémentaire ont dû être effectués pour le parc résidentiel de loisirs Les Chalets du Haut-Forez. Ces frais ont été avancés par Sandrine DESSALCES, 2^{ème} adjointe :

- ACTION : torchons vaisselles : 41.65 €
- IKÉA : pots bébé + matelas à langer : 34.94 €
- MARCHÉ AUX AFFAIRES / cuillères bois + tire bouchons : 28.42 €
- MÉTRO : corbeilles : 12.16 €
- STOF : torchons mains : 46.80 €
- DARTY : micro-onde chalet Myrtille : 69.99 €
- o **Montant total des dépenses : 233.96 €**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents avec 1 abstention ;

- **Autorise** le remboursement des frais engagé pour le PRL par Mme DESSALCES à hauteur de **233.96 €**
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le vendredi 29 mai 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Daniel DELORME, secrétaire de séance pour ce point